

Territoire  
de  
BELFORT

République Française

VILLE DE BELFORT

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Objet de la délibération

SEANCE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020

N° 2020-169

Décision budgétaire  
modificative n°2 de  
l'exercice 2020 du Budget  
principal de la Ville de  
Belfort et du Budget  
annexe CFA et Budget  
primitif 2020 du Budget  
annexe du lotissement  
secteur Dorey.

Le 17 décembre 2020, à 19h00, les membres du conseil municipal, dont le nombre en exercice est de 43, régulièrement convoqués, se sont réunis salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'Hôtel de ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi à Belfort, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

**Etaient présents :**

M. Damien MESLOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Yves VOLA, Mme Delphine MENTRÉ, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Corinne CASTALDI, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Rachel HORLACHER, M. Nikola JELICIC, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Christiane EINHORN, Mme Marie-Thérèse ROBERT, M. Ian BOUCARD, Mme Loubna CHEKOUAT, Mme Charlène AUTHIER, Mme Marie STABILE, M. Samuel DEHMECHE, M. Alain PICARD, M. Joseph ILLANA, Mme Marianne DORIAN, M. David DIMEY, M. François BORON, Mme Dominique CHIPEAUX, Mme Mathilde NASSAR, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Florian CHAUCHE, Mme Marie-José FLEURY, M. Christophe GRUDLER.

**Etaient absents :**

M. Bouabdallah KIOUAS - mandataire : M. Sébastien VIVOT  
Mme Latifa GILLIOTTE - mandataire : Mme Christiane EINHORN  
Mme Claude JOLY - mandataire : M. Tony KNEIP  
M. Loïc LAVAILL - mandataire : M. Jean-Marie HERZOG  
Mme Parvin CERF - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT  
M. Romuald ROICOMTE - mandataire : M. Damien MESLOT

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. Brice MICHEL  
Mme Samia JABER  
M. Bastien FAUDOT  
Mme Jacqueline GUIOT

**Secrétaire de séance :**

M. Nikola JELICIC

*par par par*

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h50.



**DELIBERATION N° 2020-169**

**de M. Sébastien VIVOT**

1er Adjoint chargé des finances, de la prospective économique et  
du mécénat

Direction des Finances

Référence : SV/RB/CN/JMG  
Code matière : 7.1

***Objet : Décision budgétaire modificative n°2 de l'exercice 2020 du Budget principal de la Ville de Belfort et du Budget annexe CFA et Budget primitif 2020 du Budget annexe du lotissement secteur Dorey.***

Il vous est proposé d'examiner quelques modifications à apporter au Budget principal de la Ville de Belfort portant sur l'ajustement des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement et des attributions de subventions. Des modifications concernent également le Budget Annexe du CFA.

Il vous est également proposé d'adopter le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe du Lotissement secteur Dorey.

Le présent rapport synthétise les données du document budgétaire présenté en annexe.

---

**Synthèse de la Décision Modificative n°2 Budget principal 2020**

---

**1 SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**1.1 Recettes réelles de fonctionnement**

Les recettes réelles de fonctionnement inscrites à la Décision modificative n°2 présentent des inscriptions nouvelles à hauteur de 462 K€.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- un ajustement des montants du fonds de départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) (+ 95 K€) et de la dotation pour la politique de la Ville (DPV) (+ 326 K€) suite à notifications.
- la reprise partielle de la provision pour créances douteuses constatée en 2019 (+41 K€) (voir rapport spécifique).

**1.2 Charges réelles de fonctionnement**

Les charges réelles de fonctionnement inscrites à la Décision modificative n°2 sont identiques à celles approuvées lors des décisions budgétaires précédentes. Les dépenses nouvelles sont intégralement financées par des redéploiements de crédits.

**1.3 Subventions versées aux associations**

Attribution des enveloppes à affecter votées lors du Budget Primitif 2020 :

**Enveloppe à affecter « Sports » : - 78 800 €**

- une subvention de fonctionnement de 5 000 € à « l'Office Municipal des Sports de la Ville de Belfort » (OMS) pour contribuer aux réparations du mini bus suite à des dégradations.
- une subvention exceptionnelle de 20 000 € à « Belfort Aire Urbaine Handball » (BAUHB) pour soutenir le club face à la crise sanitaire.
- une subvention exceptionnelle de 20 000 € à « l'Entente Montbéliard Belfort Ascap Rugby » (EMBAR) pour soutenir le club face à la crise sanitaire.
- une subvention exceptionnelle de 10 000 € à « Association Sportive Municipale Belfort Volley Ball » pour soutenir le club face à la crise sanitaire.
- une subvention exceptionnelle de 22 000 € à « Association Sportive Football Club de Belfort » pour soutenir le développement du club.
- une subvention de 1 800 € à « l'Union Sportive Omnisport Municipaux de Belfort » (USOMB), Section trail afin de pallier au manque à gagner, occasionné pour l'association, par l'annulation l'édition 2020 de la Ronde du Salbert.

#### **Enveloppe à affecter « Social et Solidarité » : - 1 000 €**

- une subvention de fonctionnement de 500 € de soutien à « La Ligue contre le Cancer » pour l'organisation d'une marche dans le cadre de la campagne annuelle de communication « Octobre Rose » destinée à sensibiliser au dépistage du cancer du sein.
- une subvention de projet 500 € à « l'Office Central de la Coopération à l'Ecole – Association Départementale du Territoire de Belfort » (OCCE) dans le cadre du dispositif Tandems Solidaires avec l'école Jean Moulin.

#### **Enveloppe à affecter « Culture » : - 2 000 €**

- une subvention de fonctionnement de 2 000 € à l'association « Jazz autour du Lion » pour le financement de sa programmation.

#### **Enveloppe à affecter « Evènement protocole » : - 1 000 €**

- une subvention 1 000 € à « Terre Fraternité » pour les soutenir dans l'organisation d'un spectacle.

#### **Enveloppe à affecter « Administration Générale » : - 3 000 €**

- une subvention 3 000 € à l'Association « Inter 'Actions » pour les aider s'installer dans des nouveaux locaux situés 79 Avenue du Général Leclerc à Belfort.

#### Annulation des subventions :

La Ville de Belfort a voté au Budget Primitif 2020, l'attribution de subventions à des associations en vue de l'organisation de manifestations. Face à la crise sanitaire et suite aux mesures prises pour éviter la propagation du Covid-19, certains évènements n'auront pas lieu. Il est proposé d'annuler les subventions suivantes :

#### **Réaffectation sur enveloppe « Sports » : + 61 400 €**

- subvention de 2 000 € au « Sports Réunis Belfortains » suite à l'annulation des 24h de tir à l'arc.
- subvention de 15 000 € au « Football Club Sochaux Athlétisme » suite à l'annulation de la course du Lion.
- subvention de 1 000 € à « Territoire Sports Nature » suite à l'annulation du Belfort Trail.
- subvention de 11 000€ à « Territoire de Sports » suite à l'annulation du triathlon.
- subvention de 1 500 € à « Belfort Gymnastique » suite à l'annulation du gala de l'Association.
- subvention de 500 € à « ASM Belfort – Danse sur glace » suite à l'annulation d'un tournoi.
- subvention de 6 000 € à « Belfort auto rétro » suite à l'annulation leur traditionnel festival.
- subvention de 1 300 € à « ASM Belfort Froideval – Tennis de table » suite à l'annulation du tournoi criterium.
- subvention de 500 € à « Belfort Association Canoé Kayak » suite à l'annulation du sélectif national de canoé kayak.

Il est également proposé de « geler » le versement du solde de la subvention de fonctionnement attribuée à l'Association Sportive Belfort Sud (ASBS) lors du vote du Budget Primitif 2020.

## **EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes réajustées ou nouvelles	462 410,00 €
Reprise de provisions	
<b>total des recettes de fonctionnement</b>	<b>462 410,00 €</b>

Dépenses réajustées ou nouvelles	0,00 €
Provision pour créances douteuses	
Dépenses d'ordre	
<b>total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>

<b>Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement</b>	<b>462 410,00 €</b>
--	---------------------

Les propositions inscrites lors de la Décisions Modificative n°2 augmentent l'autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement de 462 K€.

## **2 SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **2.1 Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)**

Les recettes réelles d'investissement hors emprunt inscrites à la Décision modificative n°2 présentent des inscriptions nouvelles à hauteur de 471 K€.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- une subvention de la Région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre des travaux de restauration des couvertures de la Cathédrale Saint Christophe : + 276 K€.
- la prise en compte des notifications de la DRAC et de la Région Bourgogne Franche-Comté pour les travaux de reprise de l'étanchéité du cavalier casematé de l'enceinte fortifiée du Château : + 82 K€.
- une subvention de l'Etat pour l'installation de 8 caméras de vidéo protection dans les différents quartiers de la Ville, dans le cadre de l'appel à projets du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPD) : + 65 K€.
- une participation de Territoire d'Energie 90 pour les dépenses d'investissement sur l'éclairage public au titre de l'année 2018 : + 28 K€.
- une aide pour la création de stationnement vélo dans le cadre du programme Alvéole (Apprentissage et Local Vélo pour Offrir une Liberté de mobilité Economie en énergie) : + 15 K€.
- les produits de cessions pour l'échange des terrains situés 12 Rue Faidherbe et 28 Avenue du Château : + 5 K€.

## **2.2 Dépenses réelles d'investissement (hors subventions et hors AP-CP)**

Les dépenses réelles d'investissement inscrites à la Décision modificative n°2 présentent des inscriptions nouvelles à hauteur de 766 K€.

Elles concernent une avance destinée à équilibrer le Budget primitif du Lotissement secteur Dorey créé par délibération du 16 octobre 2020.

Les autres dépenses d'investissement et notamment l'achat de terrain pour la viabilisation de parcelles du lotissement secteur Dorey sont financées par des redéploiements de crédits au sein le chapitre 21. De même, un ajustement des crédits ouverts au chapitre 21 permet de constater des régularisations d'opération d'aménagement avec la SODEB inscrites au chapitre 23 pour 41 K.

## **2.3 Attribution de subvention**

- il est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 3 000€ pour aider l'association « Régie des Quartiers de Belfort », à financer l'achat d'un véhicule utilitaire électrique sans permis, et ainsi améliorer les prestations en faveur de la propreté dans les quartiers.

## **3 DUREES D'AMORTISSEMENT**

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante de fixer la durée d'amortissement des autres immobilisations incorporelles comptabilisées au compte 2088 à 5 ans.

## **EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes réajustées ou nouvelles	471 335,00 €
Recettes d'ordre au sein de la section investissement	0,00 €
<b>Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement</b>	<b>462 410,00 €</b>
<b>total des recettes d'investissement</b>	<b>933 745,00 €</b>
Dépenses réajustées ou nouvelles	766 480,00 €
Dépenses d'ordre au sein de la section investissement	0,00 €
<b>total des dépenses d'investissement</b>	<b>766 480,00 €</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>-167 265,00 €</b>

Les propositions inscrites lors de la Décisions Modificative n°2 font apparaître une diminution du besoin de financement de l'emprunt de – 167 K€.

---

### Synthèse de la Décision Modificative n°2 Budget annexe CFA 2020

---

Les modifications proposées pour le budget annexe CFA sont peu nombreuses. Elles concernent :

- en section de fonctionnement, l'augmentation du montant de la provision pour créance douteuses existante de 631 € constituée en 2019. (Voir rapport spécifique).
- en section d'investissement, il est proposé de réduire le montant des travaux sur le bâtiment de 20 K€ ainsi que les recettes attendues de la Région Bourgogne Franche-Comté de 10 K€ et de l'ANFA de 10 K€.

Il est également proposé de fixer le montant de la participation de la Ville de Belfort aux charges du Budget annexe du CFA, au titre de l'exercice 2020, à 450 K€.

## EQUILIBRE GENERAL

Recettes réajustées ou nouvelles	0,00 €
<b>total des recettes de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>

Dépenses réajustées ou nouvelles	0,00 €
Titres annulés sur exercice antérieur	0,00 €
Provision pour créances douteuses	0,00 €
Dépenses d'ordre	0,00 €
<b>total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>

<b>Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>
--	---------------

Recettes réajustées ou nouvelles	-20 000,00 €
Recettes d'ordre	0,00 €
<b>total des recettes d'investissement</b>	<b>-20 000,00 €</b>

Dépenses réajustées ou nouvelles	-20 000,00 €
<b>total des dépenses d'investissement</b>	<b>-20 000,00 €</b>

<b>Besoin de financement</b>	<b>0,00 €</b>
------------------------------	---------------

---

**Synthèse du Budget Primitif Budget Annexe  
Lotissement secteur Dorey 2020**

---

Par délibération du 16 octobre 2020, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un Budget Annexe « Lotissement secteur Dorey » dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain des Résidences (NPNRU).

Ce budget retrace les dépenses d'acquisition des parcelles et les travaux qui concourent directement à l'aménagement des parcelles (bornage, viabilisation, réalisation des dessertes internes...) avant leur cession.

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au Budget Primitif 2020 présentent des inscriptions nouvelles à hauteur de 766 K€.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- achats de terrains à aménager : + 604 K€
- travaux d'aménagement : + 152 K€
- frais accessoires et imprévus : + 10 K€

Selon l'instruction budgétaire et comptable M14, la tenue d'une comptabilité de stocks est obligatoire pour le suivi des lotissements. Les opérations de variation des stocks sont des opérations d'ordre budgétaire comptabilisées en dépense d'investissement et en recette de fonctionnement (+ 766 K€).

La section d'investissement de ce budget s'équilibre par le versement d'une avance du budget général d'un montant de 766 K€.

**EQUILIBRE GENERAL**

Recettes réajustées ou nouvelles	
Recettes d'ordre	766 480,00 €
<b>total des recettes de fonctionnement</b>	<b>766 480,00 €</b>

Dépenses réajustées ou nouvelles	766 480,00 €
Dépenses d'ordre	0,00 €
<b>total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>766 480,00 €</b>

<b>Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>
--	---------------

Recettes réajustées ou nouvelles	766 480,00 €
Recettes d'ordre	
<b>total des recettes d'investissement</b>	<b>766 480,00 €</b>

Dépenses réajustées ou nouvelles	
Dépenses d'ordre	766 480,00 €

**total des dépenses d'investissement** 766 480,00 €

<b>Besoin de financement</b>	<b>0,00 €</b>
------------------------------	---------------

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE**

**d'adopter** les modifications et ajustements budgétaires de la Décision budgétaire modificative n°2 de l'exercice 2020 du Budget principal de la Ville et la décision Budgétaire modificative n°2 du Budget annexe CFA,

**d'adopter** le Budget primitif de l'exercice 2020 du Budget annexe du lotissement secteur Dorey,

**d'approuver** le versement des nouvelles subventions et l'affectation des crédits de subventions, en procédant à un vote distinct pour les associations qui comptent un membre du Conseil municipal, soit au sein de leur bureau, soit en tant que salarié,

**d'approuver** les annulations des subventions de projet accordées aux associations sportives,

**d'autoriser** M. le Maire, ou son représentant, à signer un avenant ou à conclure avec les associations concernées les conventions d'objectifs et de moyens, conformément à la Loi du 12 avril 2000, précisée par le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001,

**de fixer** la durée d'amortissement des autres immobilisations incorporelles comptabilisées au compte 2088 à 5 ans.

**de fixer** le montant de la participation de la Ville de Belfort aux charges du Budget du CFA au titre de l'exercice 2020 à 450 000€ (quatre cent cinquante mille euros).



Pour	33	
Contre	6	Mme Mathilde NASSAR, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Florian CHAUCHE, Mme Marie-José FLEURY, M. Christophe GRUDLER.
Suffrages exprimés	39	
Abstentions	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 17 décembre 2020 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Maire de Belfort  
et par délégation  
Le Directeur Général des services,

Jérôme SAINTIGNY



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 21 décembre 2020  
Date de télétransmission : 21 décembre 2020  
Identifiant de télétransmission : 090-219000106-20201217-lmc12167-DE-1-1